



Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} juillet 2015**

N° 2015-37

Nombre de Conseillers
en exercices.....27
présents.....22
votants27



Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 25 juin 2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 1^{er} juillet 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Laetitia SCHLEGEL – Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Mme Martine CLAUSSE.
Messieurs : Olivier MARTET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE - Paul BRANDMEYER – Michel GUTH - Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Avai(en)t donné procuration : Mme Mélissa COLIN donne pouvoir à Mme Catherine MANGEOT - Mme Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme Nadine GALLOIS - Mme Cécile LANA donne pouvoir à Mme Sarah CONCHERI – M. Alain COLLET donne pouvoir à M. Thierry EVA – M. Francis LARDIN donne pouvoir M. Olivier MARTET.

OBJET : Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Dans le cadre du budget primitif 2015, 15 000 € ont été prévus pour réaliser des travaux de réfection de sol à l'école maternelle Jean Jaurès : 5 000 € de travaux en régie et 10 000 € par une entreprise.

L'ensemble de l'opération se fera finalement en régie. Cela permet une économie budgétaire de 5 000 €. De ce fait, il convient de modifier les prévisions budgétaires permettant de réaliser les opérations d'ordre en fin d'année.

Pour rappel, les travaux en régie sont des opérations qui sont comptabilisées en cours d'exercice en section de fonctionnement. En fin d'exercice, des opérations d'ordre budgétaire permettent d'intégrer ces travaux en section d'investissement.

Les crédits au compte 21312 – Bâtiments scolaires sont à annuler. Ils sont réintégrés en fonctionnement au compte 61522 – Bâtiments et en opération d'ordre aux chapitres 040 et 042.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la décision modificative n°2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte cette proposition**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 23/07/2015.

Le Maire,

Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 1^{er} juillet 2015

N° 2015-38

Nombre de Conseillers
en exercices.....27
présents.....22
votants27



Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 25 juin 2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 1^{er} juillet 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Laetitia SCHLEGEL – Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Mme Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE - Paul BRANDMEYER – Michel GUTH - Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Avai(en)t donné procuration : Mme Mélissa COLIN donne pouvoir à Mme Catherine MANGEOT - Mme Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme Nadine GALLOIS - Mme Cécile LANA donne pouvoir à Mme Sarah CONCHERI – M. Alain COLLET donne pouvoir à M. Thierry EVA – M. Francis LARDIN donne pouvoir M. Olivier MARTET.

OBJET : Gratification minimale d'un stagiaire

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'annuler et de remplacer la délibération du 12 avril 2011 relative à la prime d'encouragement pour les stagiaires.

Monsieur le Maire précise que l'article L124-6 du Code de l'Education prévoit que lorsque la durée d'un stage au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à deux mois consécutifs ou non, au cours d'une même année scolaire, ces stages font l'objet d'une gratification mensuelle dont le montant est fixé au minimum de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Afin de valoriser le travail effectué par les stagiaires, Monsieur le Maire propose de passer le montant minimum de 15 % à 25 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

.

Après présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **Approuve cette proposition**

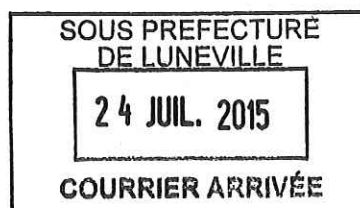
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 23/07/2015

Le Maire,

Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 1^{er} juillet 2015

N° 2015-39

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**22**
votants**27**



Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 25 juin 2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 1^{er} juillet 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Laetitia SCHLEGEL – Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Mme Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE - Paul BRANDMEYER – Michel GUTH - Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Avai(en)t donné procuration : Mme Mélissa COLIN donne pouvoir à Mme Catherine MANGEOT - Mme Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme Nadine GALLOIS - Mme Cécile LANA donne pouvoir à Mme Sarah CONCHERI – M. Alain COLLET donne pouvoir à M. Thierry EVA – M. Francis LARDIN donne pouvoir M. Olivier MARTET.

OBJET : Bilan de la concertation à la transformation du POS en PLU

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'objectif de la concertation et les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, à savoir :

- l'affichage de la délibération du 24 juin 2009 en Mairie pendant un mois
- la publication au journal local informant la prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal
- document d'information tout au long de la procédure d'élaboration via le Blainvillois (en 2009, 2010, 2012, 2013)
- information via le site internet de la commune avec présentation du PADD depuis avril 2012
- mise à disposition d'un cahier de concertation aux heures d'ouverture de la mairie

- affiche d'invitation du public aux réunions d'information présentation du PADD en conseil municipal le 9 mars 2012
- présentation du plan de zonage et des propositions d'aménagement en conseil municipal le 20 mars 2013
- réunions publiques sur le diagnostic PADD le 18 juin 2012 et sur l'ensemble du projet le 20 mars 2013 à la MFC

Le bilan de cette concertation a fait apparaître les remarques suivantes :

Plusieurs demandes ont été adressées par courrier ou mail à la commune.

Elles consistaient à demander à modifier le périmètre de certaines zones :

- classer en zone UB des terrains actuellement en zone UX ;
- à classer en zone U des fonds de parcelles attenantes à des maisons actuellement en zone NC au POS (zone agricole)
- à ne pas empiéter sur les zones agricoles.

Une autre demande concernait le classement en élément remarquable du paysage des arbres isolés.

Ces demandes ont été prises en compte dans la mesure où elles ne remettaient pas en cause l'architecture globale du projet présenté et les grandes orientations du PADD.

Il est à signaler que la transformation du POS en PLU a considérablement réduit l'urbanisation des terres agricoles, répondant ainsi aux recommandations de densification et de réduction de l'utilisation des terres agricoles :

Lors des réunions publiques, plusieurs thématiques ont été abordées :

- le projet de déchetterie,
- le plan de circulation dans la ville et la sécurisation de certains carrefours ainsi qu'aux abords des écoles du Haut des Places,
- devenir de l'emprise de l'ancien cinéma,
- le développement de l'offre de service sur la ville (notamment accueil périscolaire),
- les zones de loisirs sur Blainville et le devenir des animations au Haut des Places.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300.2 ;

Vu la délibération en date du 24/06/2009 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et engageant la concertation ;

Vu le bilan présenté par le maire,

Après en avoir délibéré,

- prend acte de cette concertation,
- décide de poursuivre la procédure de révision du POS transformé en PLU de la commune.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Conformément aux articles R.123.18, elle fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 24/07/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET



Handwritten text, possibly a signature or name, located in the lower-left quadrant of the page.



Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 1^{er} juillet 2015

N° 2015-40

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**22**
votants**27**



Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 25 juin 2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 1^{er} juillet 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Laetitia SCHLEGEL – Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Mme Martine CLAUSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE - Paul BRANDMEYER – Michel GUTH - Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Avai(en)t donné procuration : Mme Mélissa COLIN donne pouvoir à Mme Catherine MANGEOT - Mme Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme Nadine GALLOIS - Mme Cécile LANA donne pouvoir à Mme Sarah CONCHERI – M. Alain COLLET donne pouvoir à M. Thierry EVA – M. Francis LARDIN donne pouvoir M. Olivier MARTET.

OBJET : Arrêt du projet de POS transformé en PLU

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) transformé en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de modifié P.L.U. En effet, après un premier arrêt du projet en date du 20 février 2014, suite à la consultation des services réalisée en 2014 et à diverses évolutions législatives et réglementaires intervenues entre temps, il est apparu nécessaire de modifier d'apporter des modifications significatives au document d'où la nécessité de procéder à un nouvel arrêt du projet de POS transformé en PLU.

Les modifications du projet ont notamment porté sur :

- la nécessité de réduire les possibilités de constructions sur la ville à échéance 2026. Ainsi, le site de la carrière est classé en zone UL et la zone 1AU, propriété de RFF est reclassée en zone Naturelle. Une zone UL est créée dans le règlement du PLU.
 - De plus, les zones 3AU sont également reclassées en zone naturelle, ceci afin de rendre compatible le projet de PLU avec les orientations du SCot du Sud Meurthe-et-Mosellan ;
 - en fonction des possibilités de constructions ouvertes par le zonage du PLU, les objectifs d'accueil de populations sont revus à la baisse dans le PADD ;
 - Dans l'OAP du site du Collège (secteur UCa), la capacité d'accueil de la zone est modifiée afin d'intégrer le Permis d'Aménager qui a été délivré sur le site le 8 juin 2015. Les principes de voirie et de cheminement sont également adaptés au permis d'aménager ;
 - à la demande du SCoT Sud Meurthe-et-Mosellan, des compléments sont apportés sur la notion de système vert urbain, de traitement des entrées de ville et de Trame vert et Bleue dans le rapport de présentation ;
 - d'intégrer les thématiques de la Loi ALUR, notamment les éléments sur la thématique du stationnement public. Ainsi, des obligations sont ajoutées dans le règlement en matière de création de stationnement vélos ;
 - Dans le règlement, à la demande de la Chambre d'Agriculture, il est précisé que la limitation d'emprise au sol des annexes en zone naturelle ne concerne pas les annexes agricoles ;
 - La municipalité a décidé de mettre en place un emplacement réservé (ERn°9) à proximité du Pont Rouge dans le but d'y développer les liaisons douces ;
 - Deux éléments du paysage sont ajoutés : la Chapelle du Haut des Places et les alignements d'arbres à l'entrée de la SIMB ;
 - Il est précisé que l'emplacement réservé n°4 servira également à créer du stationnement ;
 - Les toitures terrasses et les toitures végétalisées sont autorisées en zone UC et 1AU.
 - Rajouter la couleur anthracite dans le paragraphe 11.7 du règlement applicable à la zone UB
-
- Vu la délibération en date du 24/06/2009 prescrivant la révision du P.O.S. et sa transformation en P.L.U. et définissant les modalités de concertation ;
 - Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) prévu par l'article L.123.9 du code de l'urbanisme ;
 - Vu la délibération en date du 20 février 2014 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de la révision du P.O.S. transformé en P.L.U. ;
 - Vu la délibération arrêtant le projet de révision du P.O.S. transformé en P.L.U en date du 20 février 2014;
 - Vu la délibération en date du 1 er juillet 2015 mettant à jour le bilan de la concertation à l'aulne du projet de PLU modifié ;
 - Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123.9, L.300.2. et R.123.18 ;
 - Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
 - Après examen du projet de P.L.U. et notamment le P.A.D.D., le rapport de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;
 - Considérant que le projet de révision du P.O.S. transformé en P.L.U. est prêt à faire l'objet d'une nouvelle transmission a été transmis pour avis aux personnes publiques qui sont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ARRETE le projet de révision du P.O.S. transformé en P.L.U. de la commune de Blainville-sur-L'Eau tel qu'il est annexé à la présente ;
- PRECISE que le projet de P.L.U. a sera à nouveau communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du P.O.S. transformé en P.L.U.
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont effectué la demande ;
 - à la Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA)
- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'Etat.
- DIT que, conformément à l'article R.123.18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie
- DIT que le projet de P.L.U. arrêté sera tenu à la disposition du public (article L. 300-2).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 24/07/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET



1. The first part of the document
 2. discusses the current situation
 3. and the challenges we face
 4. in the future.



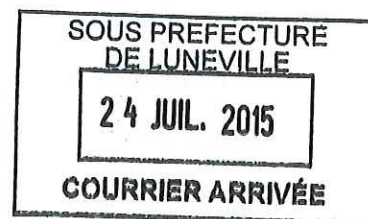
Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 1^{er} juillet 2015

N° 2015-41

Nombre de Conseillers
en exercices.....27
présents.....22
votants27



Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 25 juin 2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 1^{er} juillet 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Laetitia SCHLEGEL – Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Mme Martine CLAUSSE.
Messieurs : Olivier MARTET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE - Paul BRANDMEYER – Michel GUTH - Abdulkhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Avai(en)t donné procuration : Mme Mélissa COLIN donne pouvoir à Mme Catherine MANGEOT - Mme Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme Nadine GALLOIS - Mme Cécile LANA donne pouvoir à Mme Sarah CONCHERI – M. Alain COLLET donne pouvoir à M. Thierry EVA – M. Francis LARDIN donne pouvoir M. Olivier MARTET.

OBJET : Promesse de vente Terre et Aménagement

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

La Société dénommée TERRE & AMENAGEMENT souhaite réaliser un lotissement sur une parcelle de terrain à bâtir, appartenant à la Commune, figurant au cadastre à la section AB sous le numéro 102.

La réalisation de ce lotissement s'effectuera en trois tranches :

- Première tranche de 15.669 m2 environ
- Deuxième tranche de 11.427 m2 environ
- Troisième tranche de 11.188 m2 environ.

Un prix unitaire de 15 € du mètre carré est fixé ;

Les montants retenus pour les trois tranches se répartissent comme suit :

- Première tranche 235 035,00 €
- Deuxième tranche 171 405,00 €
- Troisième tranche 167 820,00 €.

Afin de finaliser la vente, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et tous actes et pièces nécessaires.

Monsieur le Maire indique que ces tarifs suivent l'avis des Domaines du 2 juin 2015.

Monsieur le Maire précise que Maître Bénédicte ADET, notaire à Blainville-sur-l'Eau, a été chargée de la rédaction de la promesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (6 abstentions),

- Accepte cette proposition

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 23/07/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} juillet 2015**

N° 2015-42

Nombre de Conseillers
en exercices.....27
présents.....22
votants27



Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 25 juin 2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 1^{er} juillet 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Laetitia SCHLEGEL – Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Mme Martine CLAUSSE.
Messieurs : Olivier MARTET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE - Paul BRANDMEYER – Michel GUTH - Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Avai(en)t donné procuration : Mme Mélissa COLIN donne pouvoir à Mme Catherine MANGEOT - Mme Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme Nadine GALLOIS - Mme Cécile LANA donne pouvoir à Mme Sarah CONCHERI – M. Alain COLLET donne pouvoir à M. Thierry EVA – M. Francis LARDIN donne pouvoir M. Olivier MARTET.

OBJET : Vente zone du Douaire Saint Aignan

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Les membres du conseil municipal sont amenés à délibérer sur la vente des terrains de la zone du Douaire Saint Aignan, classées en zone UX du PLU, aux désignations cadastrales et pour une valeur de 12 euros / m² :

- Vente à M. LORRAIN Damien : Section AK n° 281 – 40 a 00 ca – 48 000 euros
- Vente à l'Entreprise JL FACTORY: Section AK n° 282 – 20 a 00 ca – 24 000 euros
- Vente à M. BLAISE Francis : Section AK n° 284 – 20 a 00 ca – 24 000 euros

Monsieur le Maire précise que Maître Bénédicte ADET, notaire à Blainville-sur-L'eau, sera chargée de la rédaction des actes authentiques.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour être autorisé à signer tous actes et pièces nécessaires à la réalisation de ces ventes.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- **approuve cette proposition**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 23/07/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





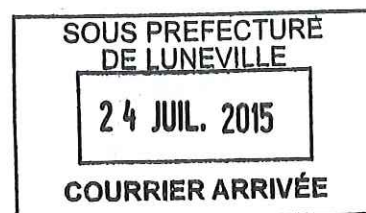
Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 1^{er} juillet 2015

N° 2015-43

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**22**
votants**27**



Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 25 juin 2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 1^{er} juillet 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Laetitia SCHLEGEL – Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Mme Martine CLAUSE.
Messieurs : Olivier MARTET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE - Paul BRANDMEYER – Michel GUTH - Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Avai(en)t donné procuration : Mme Mélissa COLIN donne pouvoir à Mme Catherine MANGEOT - Mme Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme Nadine GALLOIS - Mme Cécile LANA donne pouvoir à Mme Sarah CONCHERI – M. Alain COLLET donne pouvoir à M. Thierry EVA – M. Francis LARDIN donne pouvoir M. Olivier MARTET.

OBJET : Modification du règlement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement des ACM de la Commune afin d'apporter plus de souplesse sur les modalités d'inscriptions. Dorénavant :

- Quel que soit le mode d'accueil choisi (permanent ou occasionnel), le planning de présence, les modifications ou annulations doivent être fournis au plus tard le vendredi qui précède la semaine de présence de l'enfant et avant 18 heures.
- Les heures de garde ne sont pas facturées sous présentation d'un justificatif en cas de maladie, décès dans la famille, modification de situation professionnelle.
- Toute demande de prise en charge en dehors des délais fixés par le présent règlement fera l'objet d'une étude particulière, une réponse sera donnée rapidement aux parents

en fonctions des places restantes. La majoration de 50 % de l'inscription hors délais est supprimée

- En cas d'absence ou modification non prévenue une majoration de 50 % par rapport au tarif habituel sera appliquée.

Après présentation, le Conseil Municipal, à la majorité (6 voix contre).

- **approuve cette proposition**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 23/07/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET



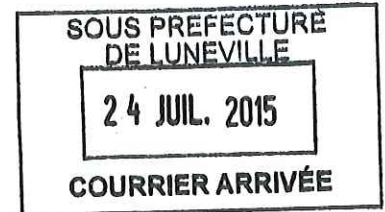


Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} juillet 2015**

N° 2015-44

Nombre de Conseillers
en exercices.....27
présents.....22
votants27



Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 25 juin 2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 1^{er} juillet 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Laetitia SCHLEGEL – Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Mme Martine CLAUSSE,
Messieurs : Olivier MARTET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE - Paul BRANDMEYER – Michel GUTH - Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Avai(en)t donné procuration : Mme Mélissa COLIN donne pouvoir à Mme Catherine MANGEOT - Mme Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme Nadine GALLOIS - Mme Cécile LANA donne pouvoir à Mme Sarah CONCHERI – M. Alain COLLET donne pouvoir à M. Thierry EVA – M. Francis LARDIN donne pouvoir M. Olivier MARTET.

OBJET : Validation du règlement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'approuver le règlement du Conseil Municipal des Jeunes et ainsi d'en valider la création.

Le CMJ sera composé de 2 collèges :

- Le collège de 10 à 13 ans
- Le collège de 14 à 16 ans

Chaque collège sera représenté par deux jeunes hommes et deux jeunes femmes pour respecter la parité ainsi que quatre suppléants qui respecteront également la parité.

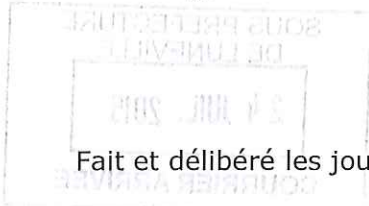
Un mandat durera environ deux ans.

Le CMJ élira un président et deux vice-présidents. Les élus municipaux adultes seront représentés au nombre de deux. Un membre du personnel de la Mairie siègera également au CMJ.

Les jeunes électeurs pour le CMJ doivent avoir entre 10 et 16 ans au 31 décembre de l'année du vote. Ils doivent être résidents de la commune de Blainville sur l'Eau.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- **approuve cette proposition**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 23/07/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET

